

ARTIS PROPOSE AUX CANDIDATS D'EXPOSER DANS UNE DE SES QUATRE SALLES D'EXPOSITION A FORT BARRAUX (38530).

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR EXPOSER AVEC ARTIS EN 2024 ?

ARTIS organise 4 expositions par an. Trois au printemps et une en septembre. Les Automnales ont lieu en octobre.

1° Télécharger et remplir la fiche de candidature sur la page d'accueil du site. La renvoyer par mail à :

contact@artis-barraux.com

Ou president@artis-barraux.com

2° Il vous sera accusé réception de votre dossier. Une commission se réunira le 16 décembre 2023. Vous serez immédiatement avertis de ses conclusions. La commission fixe les dates (et les thèmes) des expositions et celles-ci sont impératives ce qui signifie que les artistes ne peuvent les remettre en question. D'autre part les candidats ne peuvent exposer que tous les deux ans.

3° Si votre candidature est retenue vous devrez impérativement participer à l'Assemblée générale d'Artis qui aura lieu en février 2024 pour l'organisation des salles et le rappel des différentes modalités d'exposition. Lors de cette AG ils feront connaissance avec le/la référent(e) de leur exposition.

4° Le coût pour les non adhérents est de 80 euros par salle et pour les adhérents d'ARTIS de 40 euros (adhésion à ARTIS 35 euros).

5° Les expositions durent trois week-end. Le samedi et le dimanche de 14h à 18h.